

Lettre aux adhérents n°58 –Septembre 2024

EDITORIAL

Chers Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly,

Notre association a été créée en 1973 pour s'opposer au tracé initialement prévu de l'autoroute A14 qui aurait défiguré la terrasse de Saint-Germain et fait une saignée de plus dans notre forêt. Depuis notre association a souhaité développer, en parallèle de cette vocation de défense de nos deux forêts, une activité de découverte de ces mêmes forêts au travers de sorties pédagogiques que nous organisons, partant du principe que l'on défend ce que l'on aime et qu'on aime ce que l'on connaît.

Aujourd'hui, deux menaces reviennent à la surface : le projet de future ligne nouvelle Paris-Normandie et le prolongement du Tram 13 de Saint-Germain à Achères. Nous comptons bien être associés aux enquêtes publiques relatives à ces deux sujets afin de défendre notre patrimoine naturel.

Dominique MARIS, Président

AGENDA

Plus d'information sur www.amisforetsaintgermainmarly.org/expo-associations-202

➤ **Retrouvez-nous le 7 septembre 2024 à l'occasion de la journée nationale des forums d'associations :**

A Saint-Germain-en-Laye, de 10h à 18h place du Marché-neuf

A Marly le Roi : de 14h à 18h, Parc Jean Witold

A Saint-Nom-La-Bretèche Espace Jacques Kosciuszko-Morizet, Place Henri Hamel sur le stand de l'association St Nom La Nature

A Louveciennes de 9h30 à 18h, parc des Trois Grilles sur le stand de l'association Racine

A l'Etang-la-Ville de 10h à 16h, Espace Auberderie sur le stand de l'association des Amis de l'Etang-la-Ville

A Mareil-Marly de 9h à 15h en face de la gare du tram 13 avec l'association Sauvegardons les Coteaux de Mareil

➤ **Venez vous joindre à nous le 4 octobre pour la traditionnelle opération Forêt Propre** organisée par les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie. RdV à 9h30 Etoile des 9 routes près de la piscine

➤ **Sorties 2d semestre 2024 gratuites pour les adhérents à jour de leur cotisation 2024 (hors frais exceptionnels pour certaines sorties)** : 15 € individuel, 20€ couple, 5 € étudiants et demandeurs d'emploi, gratuit pour enfants; Participation de 5 € par sortie pour les non adhérents)

✚ **Reconnaissance des arbres et arbustes** : **Samedi 5 octobre** (14h30-17h) (Forêt de St Germain, parking de la porte d'Hennemont); guidée par Guillaume Blondel

✚ **Sylvothérapie** : **dimanche 6 octobre** (10h-12h30); Forêt de Marly, la croix du silence ; ballade bien-être auprès des arbres, Guidée par Juliette David. Participation de 15 euros/adulte

✚ **Ecosystème forestier et arbres remarquables**: **Samedi 12 octobre** (9h30-12h) et **samedi 16 novembre** (9h30-12h) ; Guidée par Alain Gauthier. Forêt de St Germain, parking de l'étoile des Pétrons.

✚ **Champignons** : **Samedi 9 novembre** 9h-12h30, forêt de St Germain ; Guidée par Jean Grandclerc et M.Louise Arnaudy

✚ **Dessin botanique** : date à venir ;

✚ **Botanique** : date à venir.

Inscription obligatoire par mail : contact@amisforetsaintgermainmarly.fr ou **par sms** /tel : 06 87 71 61 70 pour Ecosystème forestier ; 06 33 95 42 43 pour autres sorties

OPÉRATION DE MARTELAGE EN FORÊT

Le **martelage des arbres** est une opération de marquage des arbres au marteau et/ou à la bombe de peinture. Il permet la sélection des arbres à préserver ou destinés à l'abattage.

Parmi les **arbres à abattre** en forêt de Saint-Germain, certains sont valorisés en bois d'œuvre, d'autres, à des fins d'éclaircie, sont valorisés en bois de chauffage, ces derniers, de petit diamètre, sont marqués d'un slash à la peinture rouge ; les premiers sont soumis au martelage avec **marteau dont une extrémité est constituée d'une partie tranchante et d'un sceau à l'opposé** et application de peinture rouge, tel que décrit ci-après :



Le forestier, à l'aide du compas forestier, s'assure qu'à 1,30 m du sol, le diamètre de l'arbre à abattre est supérieur à 40 cm afin de le rendre commercialisable. Ensuite, il pratique au pied de l'arbre, au-dessus de la racine, une entaille avec la partie coupante de son marteau, dans laquelle il grave le sceau de l'État.

Il applique un slash de peinture rouge sur le sceau afin de le rendre visible puis 2 slashes opposés de la même peinture sur le tour du tronc à 1,5 m du sol. Lors de l'abattage, le tronc est coupé juste au-dessus de l'empreinte du sceau qui reste en place et au vu de tous après abattage. Ainsi, les forestiers peuvent s'assurer après la coupe que seuls les arbres martelés ont été coupés par les bûcherons officiels. En effet, il est interdit de récolter un arbre qui n'a pas été désigné, sous peine d'être verbalisé. Après martelage l'arbre porte le sceau « AF » (Administration forestière).

Au cours d'une opération de martelage, les forestiers marquent aussi à l'aide d'un triangle à la peinture couleur chamois (marron-jaune) **les arbres à conserver pour la biodiversité** (arbre à cavité, vieil arbre en fin de vie, etc.).

Ceci constitue un indicateur de bonne gestion de la forêt. Quant aux **arbres d'avenir**, ils sont marqués par un cercle de peinture couleur chamois.

Pour réaliser ces opérations de martelage et d'identification, les forestiers disposent sur leur Smartphone d'une application de géolocalisation et de caractérisation des arbres concernés. Les informations recueillies sont transmises à une unité de traitement des données. Par exemple, pour les gros arbres à abattre, en majorité des chênes, le diamètre mesuré à 1,3 m du sol est fourni, un logiciel calcule le volume de bois valorisable en tenant compte de la variation préétablie du diamètre du tronc en fonction de la hauteur, celle-ci faisant l'objet d'une moyenne évaluée par satellite pour la parcelle. La hauteur valorisable en bois d'œuvre pour les chênes est comprise entre 25 et 30 m (sous houppier) sachant que la hauteur du houppier est comprise entre 35 et 40 m. Lorsque l'opération de martelage est terminée, le volume de bois à abattre sur la parcelle est restitué aux forestiers après calcul.

4 représentants de l'association des Amis de la Forêt ont été chaleureusement accueillis par l'ONF le 26 mars et ont assisté à une séance de martelage réalisée par 4 équipes dans la forêt de Saint-Germain ; ils ont été séduits par le professionnalisme et la passion de ces hommes pour leur métier au contact de la nature. Nous tenons à les remercier pour la transmission des connaissances qu'ils ont apportées.

LE PROJET PEDAGOGIQUE DES 50 ANS

Comme nous vous l'avons annoncé lors de notre assemblée générale de 2024, notre association a décidé de fêter son **cinquantième anniversaire** en s'associant avec l'ONF pour une opération de plantation d'arbres.

A cet effet, nous avons signé une convention avec l'ONF en juillet et leur avons versé 2000€. Cette plantation aura lieu en forêt de Marly, sur une partie de la parcelle 92. Les travaux de préparation du sol seront effectués cet été et cet automne.

La journée de plantation aura lieu fin janvier ou début février 2025. Vous êtes bien évidemment invités à participer activement à cette plantation !

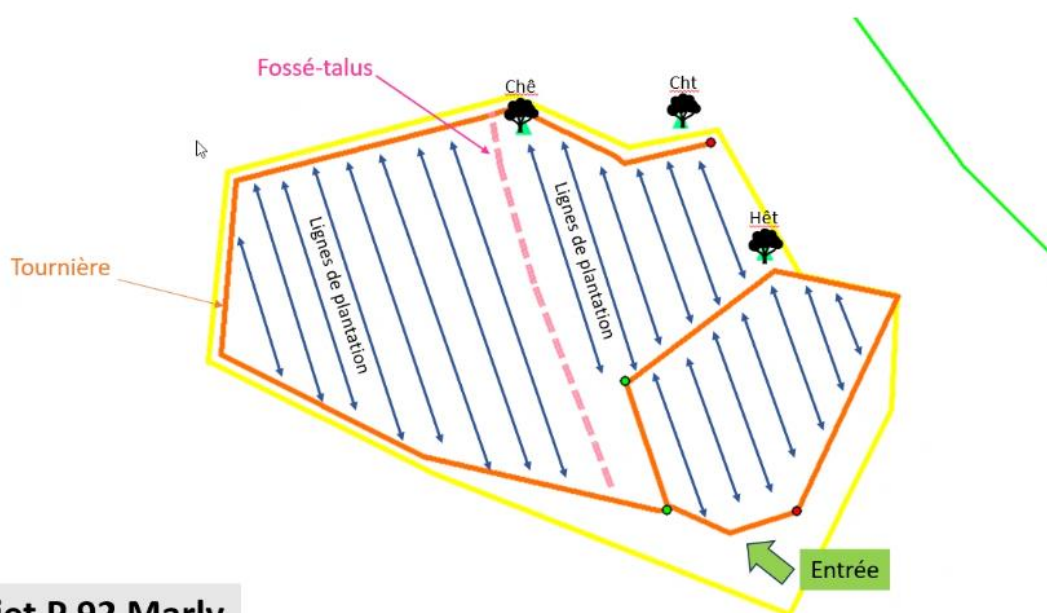
570 tiges sont prévues dont **350 chênes pubescents**, **110 cormiers** et **110 alisiers**.

Des techniciens de l'ONF vous accompagneront et répondront à toutes vos questions sur le choix des essences, l'état sanitaire de nos forêts, leur avenir, le travail des forestiers, etc.

Nous vous communiquerons la date exacte de cette journée dès que l'ONF l'aura fixée en fonction des conditions climatiques. Le matériel vous sera fourni par l'ONF. Nous pourrions accueillir 40 personnes le matin et 40 personnes l'après-midi. **N'hésitez pas à venir en famille ou avec des amis, il nous faut être acteur de la préservation de notre patrimoine naturel.**

En automne 2025, nous serons invités à participer à un premier bilan de reprise des jeunes arbres. Un second bilan sera fait en automne 2026 à la suite duquel l'ONF décidera d'une éventuelle opération de regarnissage si le taux de reprise est inférieur à 70%.

Notre objectif pour cette opération étant pédagogique, nous vous inviterons périodiquement à venir constater l'évolution de cette plantation.



Projet P 92 Marly
Surface 0,35 ha



L'ORATOIRE DE SAINTE GENEVIEVE EST DE RETOUR !

Après plusieurs années d'absence, l'**oratoire de Sainte Geneviève** a retrouvé sa place, au croisement de la route des mares et de l'avenue des Loges.

Le mot « oratoire » vient du latin « orare » dont la traduction peut être « témoigner, plaider ou prier ». Les croyants y verront un lieu de pèlerinage, d'autres un endroit témoin du passé, d'autres enfin, un simple objectif de promenade. Les oratoires ont donc un intérêt religieux, culturel et touristique.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis ce retour, et en particulier, merci à Bernard Mouton de l'Association des amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly, merci aussi à la municipalité de Saint-Germain qui a financé la restauration. Ce retour est la première étape d'un projet dont l'objectif est d'entretenir, développer et faire connaître les oratoires de notre forêt.

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 2 mars 2024 et a réuni une cinquantaine de personnes, membres de l'association et personnes extérieures.

La réunion a commencé par un documentaire conçu par Monsieur Olivier JEAN, membre de notre association. Mêlant poésie et science, cette présentation a été fortement appréciée par tous les participants.

L'assemblée générale proprement dite s'est ensuite déroulée avec, outre le traditionnel rapport moral et le rapport financier, les projets pour 2024 et notamment notre volonté de nous impliquer davantage sur la problématique des oratoires et notre souhait de **célébrer les 50 ans de notre association en participant au financement du reboisement d'une parcelle en forêt de Marly**. Monsieur Pierre Pethe, technicien de l'ONF, nous a exposé les grandes lignes de ce projet. Tous nos membres seront invités à venir planter les jeunes arbres au cours de l'hiver 2024-2025 et seront ensuite invités à suivre l'évolution de cette plantation.

L'assemblée a ensuite renouvelé les mandats d'administrateur d'Isabelle Otlet, de Bernard Mouton et d'Alain Gauthier. Trois nouveaux administrateurs ont par ailleurs été élus : Annick et Philippe Gout et Laurent Roscoët. La réunion s'est achevée la présentation par Monsieur Philippe Gout de son livre sur « Sights and trips - Tours et détours à Saint-Germain-en-Laye »

Voir article sur notre site : <https://www.amisforetsaintgermainmarly.org/ag-du-2-mars-2024-portant-sur-2023/>

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN ET DE MARLY : PENSEZ A RENOUVELER VOTRE ADHESION ! TARIF DE COTISATION 2024

- | | | |
|--|-------------|--------------------------|
| • Membre adhérent : | 15€ | ☐ |
| • Couple adhérent : | 20€ | ☐ |
| • Association adhérente ou cotisation de soutien : | 25€ et plus | ☐ |
| • Etudiant et demandeur d'emploi : | 5€ | ☐ |

Règlement :

-Soit **par chèque** libellé au nom de l'association, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous

-Soit **par virement bancaire** et en parallèle, si vous êtes un nouvel adhérent, envoyer vos coordonnées(nom, prénom, adresse et téléphone) par email à contact@amisforetsaintgermainmarly.fr

- Agence de domiciliation : BNPPARB ST GERMAIN (02953)
- IBAN : **FR76 3000 4001 7800 0101 0297 392**
- BIC : **BNPAFRPPXXX**

Site Internet : <https://www.amisforetsaintgermainmarly.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/amisdelaforetdesaintgermainetdemarly/>

Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Maison des Associations 3 rue de la République 78100 St Germain-en-Laye Tél. 01 39 73 73 73

Association agréée au titre de la protection de l'environnement dans un cadre départemental depuis 1979